

Les Officiales

Bulletin d'information CGT des salarié-e-s des Commissaires de Justice et SVV n°183

Négociations des minima conventionnels le patronat refuse d'entendre les syndicats!

Le 19 juin 2024, s'est tenue la neuvième réunion de négociations sur la revalorisation des minima conventionnels.

Le patronat avait envoyé une proposition de grille qui était bien en deçà des revendications portées par la CGT et les autres syndicats.

Ces négociations durent depuis octobre 2023, date d'entrée en vigueur de la nouvelle grille de classification, issue de la fusion des deux branches.

Rappel des propositions de l'intersyndicale: une valeur de point à 9€ pour toute la grille de classification, refus du collège patronal, puis nous avons proposé une valeur de point à 8,89€, deuxième refus du patronat. Nous avons proposé de modifier tous les coefficients de la grille, nouveau refus du collège employeurs.

Cette grille comporte 6 coefficients en dessous du SMIC, soit un salaire minimum en dessous de : 1 766,92€!

Le patronat a proposé une valeur de point de référence jusqu'au coefficient 214, portée à 8,54€ et une revalorisation de 6 coefficients (205,207,208,211,215,219) et le maintien de la valeur du point complémentaire à 8,19€ pour les autres coefficients de la grille.

Ce qui se traduit par une très faible augmentation pour les 6 coefficients les plus bas de la grille entre 60 et 99 Euros et cette augmentation ne suffira pas à compenser la prochaine hausse du SMIC prévu cet été.

En clair, si nous acceptons une revalorisation du point à 8,54€, 7 coefficients risquent d'être en dessous du SMIC cet été!

Dès la première réunion de négociation en octobre 2023, la CGT demandait **200 Euros d'augmentation** pour tous les coefficients au regard du niveau élevé de l'inflation, notre proposition était justifiée.

Les contrepropositions insignifiantes du patronat ne sont pas à la hauteur des attentes des salariés qui souhaitent un vrai coup de pouce pour leur pouvoir d'achat en berne depuis des mois.

Pour la CGT, cette situation de blocage des négociations, ne peut plus durer, les salariés refusent d'être sous-payés et méprisés!

L'intersyndicale a donc fait une ultime proposition :

Une valeur du point de référence à 8,65€ pour plusieurs coefficients de la grille en démarrant le premier coefficient à 214.

Le collège patronal a fait une contre-proposition : avec une valeur du point de référence à 8,57€.

Cette proposition, indécente pour les salariés que nous représentons a été refusée par l'ensemble des syndicats.

Nous avons donc quitté la réunion de négociations, la prochaine réunion sur le sujet sera le 4 juillet 2024.

La CGT a précisé que s'il n'y a pas d'avancées significatives sur les salaires, la CGT prendra ses responsabilités en boycottant les autres sujets de négociations.



Pour recevoir les bulletins sur votre boîte mail personnelle, il suffit de flasher le QR-Code à gauche ou d'envoyer un courriel à fsetud@cgt.fr avec la mention « Commissaires de Justice et SVV »



Fédération CGT des Sociétés d'Etudes